



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 544

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur la situation du marché de l'assurance. A titre d'exemple, l'Union des assurances de Paris affiche une chute de 71 p. 100 de ses bénéfices en 1992, résultat du en grande partie au secteur de l'assurance-dommages qui a perdu 1,72 milliard de francs. A cela semble devoir s'ajouter un problème de concurrence avec les réseaux bancaires qui, dans leurs stratégies de diversification, ont intégré la vente de l'assurance-vie. Par conséquent, il lui demande s'il lui paraît souhaitable de laisser les banquiers se transformer en assureurs et inversement, sachant que l'intérêt du consommateur doit prévaloir ici comme ailleurs et que, dans bien des cas, les conseils et les services d'un spécialiste s'avèrent les plus efficaces et les moins coûteux.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre sur la concurrence entre assureurs et banquiers dans le domaine de la vente de contrats d'assurance-vie. Seules les sociétés d'assurance sont habilitées à contracter des engagements liés à la durée de la vie humaine. Au cours des années récentes, de nombreuses banques se sont rapprochées de compagnies d'assurance, voire en ont créé. C'est uniquement dans ce cadre qu'elles peuvent utiliser leur réseau commercial pour en distribuer les produits, au demeurant surtout des produits d'épargne. Pour les produits de risque qui exigent une analyse et des moyens de gestion plus importants, les sociétés d'assurance et leurs réseaux de distribution traditionnels demeurent les mieux placés. Cette concurrence n'affecte pas directement les résultats en assurances de dommages qui sont actuellement touchés par la compétition tarifaire mondiale dans ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Sauvadet François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 544

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1993, page 1286

Réponse publiée le : 26 juillet 1993, page 2221